

## LEGISLATURE 2016 – 2021

---

### PROCES-VERBAL no 15

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 2 mai 2018 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Yohan Ziehli

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 14 de la séance du 21 mars 2018
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Nicolas Fardel (UDC), démissionnaire de son groupe politique
5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
  - 6.1. Interpellation de M. Ludovic Gonin et consorts (UDC) « Arrêt du TF Loi sur l'école obligatoire de Thurgovie »
7. Réponses aux interpellations
  - 7.1. Réponse municipale N° 4/2018 - Interpellation de M. Ludovic Gonin et consorts (UDC) « La piscine de notre commune n'est pas un aquarium »
  - 7.2. Réponse municipale N° 5/2018 - Interpellation de M. Ludovic Gonin et consorts (UDC) « Place des Terreaux, un endroit convivial pour enfants et chiens »
  - 7.3. Réponse municipale N° 7/2018 - Interpellation de M. Christian Anglada (Les Verts) « Pour que la volonté des Boéland-es soit entendue en matière de sortie du nucléaire »
8. Préavis
  - 8.1. Préavis municipal N° 5/2018 - Gestion et comptes 2017 du Fonds culturel Riviera
  - 8.2. Préavis municipal N° 6/2018 - Gestion et comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)
  - 8.3. Préavis municipal N° 7/2018 - Gestion et comptes 2017 de la Commune de La Tour-de-Peilz
  - 8.4. Préavis municipal N° 8/2018 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles
  - 8.5. Préavis municipal N° 9/2018 - Demande de crédit de Fr. 49'000.-- pour l'aménagement d'une installation de fitness urbain au jardin Roussy et réponse au postulat de M. Philippe Neyroud (PS) intitulé « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland »
  - 8.6. Préavis municipal N° 10/2018 - Révision du Règlement du Conseil d'établissement scolaire de La Tour-de-Peilz
9. Rapport
  - 9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2018 - Révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera
10. Communications municipales

- 10.1. Communication municipale N° 11/2018 - Réponse à la question de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Suivi de son postulat Fiat Lux »
- 10.2. Communication municipale N° 12/2018 - Réponse à la question de M. Aloïs Raemy (PDC+I) concernant le risque de présence de radon dans les écoles de La Tour-de-Peilz
- 10.3. Communication municipale N° 13/2018 - Réponse à la question de Mme Marianne Adank (PLR) concernant la présence de substances toxiques sur les terrains de football synthétiques
- 10.4. Communication municipale N° 14/2018 - Réponse à la question de Mme Christiane Rithener (PS) concernant une éventuelle fermeture des guichets de poste à La Tour-de-Peilz
11. Propositions individuelles et divers

## **Appel**

71 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Sophie Blank Barbezat – Willy Bühlmann – Guy Chervet – Olivier Coeytaux – Julien Costanzo – Erik Dumusque – José Espinosa – Lucia Fesselet-Comina – Ludovic Gonin – Mathias Lorandi – Eric Mamin – Olivier Mottier

Absent(e)s : Pierre-André Oberson

M. le Président ouvre la 6<sup>ème</sup> séance de l'année politique 2017-2018 - 15<sup>ème</sup> séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes, la presse et le public, ainsi que le représentant des forces de l'ordre. Il souhaite que les débats soient placés sous le signe du fair-play, du respect mutuel et de la bénédiction du Très Haut.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Les modifications suivantes sont apportées au point 6 - Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations :

- Retrait de l'interpellation de M. Ludovic Gonin et consorts (UDC) « Arrêt du TF Loi sur l'école obligatoire de Thurgovie »
- Dépôt par M. Marc Wüthrich (LTDPL & PBD) d'une interpellation intitulée « Amélioration de la desserte des hauts de la commune par la ligne VMCV 203 »
- Dépôt par Mme Elisabeth Leimgruber (Les Verts) d'une interpellation intitulée « Les bancs autour du jeu d'eau à la Place des Anciens Fossés »
- Dépôt par Mme Anne-Marie Arnaud (LTDPL & PBD) d'une interpellation intitulée « Rénovation du château – Pour qui ? »

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité tel que modifié.

### **2. Adoption du procès-verbal N° 14 de la séance du 21 mars 2018**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 14 de la séance du 21 mars 2018 est adopté à une très large majorité (sept abstentions), avec remerciements à son auteur.

### **3. Communications du bureau du Conseil communal**

- Lettre de M. N. Fardel annonçant sa démission du Conseil communal. Son remplacement interviendra lors de la prochaine séance.

### **4. Election d'un membre à la Commission des finances en remplacement de M. Nicolas Fardel (UDC), démissionnaire de son groupe politique**

La candidature de M. M. Paley est présentée.

Il n'y a pas d'autre proposition. M. Manuel Paley (UDC) est nommé membre à la commission des finances à une large majorité (cinq avis contraires et un certain nombre d'abstentions).

## **5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux**

M. G. Helbling indique que la 5<sup>ème</sup> séance du Conseil intercommunal du SIGE a eu lieu le jeudi 26 avril. Deux préavis, relatifs aux comptes et rapport de gestion 2017, ont été déposés. Un montant de fr. 758'000.-- a été alloué en vue du remplacement d'une conduite à l'avenue du Temple à Montreux. Deux interpellations ont fait l'objet d'échanges significatifs ; elles avaient pour titre « Le futur hôpital HRC (Hôpital-Riviera-Chablais) va-t-il soigner ses eaux troubles ? » et « HRC, quelles infrastructures pour leurs traitements ? ». La prochaine séance se tiendra le jeudi 28 juin à 18h00. On célébrera à cette occasion les 20 ans du Conseil intercommunal du SIGE.

M. R. Urech remarque que l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'ASR n'était pas très fourni. Il n'y a pas eu de décision à prendre, mais une présentation de la vision « ASR 2.0 » par son directeur. Les axes principaux de cette vision sont, entre autres, qu'on ne parle plus de corps de métier mais de services, le service à la population ayant en effet une part importante dans cette vision 2.0. D'autre part, au sommet de l'organigramme apparaît désormais le Conseil intercommunal, avec la commission de gestion et le Bureau, ce qui n'était pas le cas auparavant. La commission de gestion planche actuellement sur les comptes et le rapport de gestion. Il aura donc plus de choses à dire lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

### **6.1. Interpellation de M. M. Wüthrich (LTDPL & PBD) intitulée « Amélioration de la desserte des hauts de la commune par la ligne VMCV 203 »**

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Les hauts de la commune (Rte de Blonay/Crausaz) sont desservis par la ligne 203 des VMCV depuis 1974. Cette ligne effectue un trajet en boucle depuis la Grand-Rue à une fréquence de 20 minutes du lundi au samedi de 6h40 à 19h40 avec des interruptions de service de 8h40 à 9h15 et de 12h30 à 13h15. Renseignements pris auprès des VMCV, c'est la seule ligne qui ne bénéficie pas d'un horaire continu durant la journée. A noter que les dimanches et jours fériés sont couverts par 4 courses. L'offre de cette ligne est figée depuis des années et ne correspond plus à la demande qui ne cesse d'augmenter (187'763 voyageurs en 2017 représentant +15% de voyageurs en quatre ans 2013-2017 source : chiffres des rapports de gestion des VMCV). Il est certain que la tendance haussière va se poursuivre avec les projets immobiliers déjà connus à ce jour (p.ex. serres de la famille Chervet et l'éco-quartier « campagne Rossier II / Combe de Villard »). A noter que les habitants des hauts de La Tour-de-Peilz / quartier d'Auvernay-Rte de Blonay expriment de manière récurrente leur souhait d'une meilleure desserte de leurs habitations dans le cadre des séances de rencontre organisées fréquemment. Enfin, il faut savoir que les VMCV éprouvent de la difficulté pour tenir l'horaire avec des chauffeurs qui sont contraints à un rythme de conduite soutenu aux heures de pointe.

Je me permets de faire référence au préavis municipal n° 3/2016 qui faisait état d'une étude sur le développement des transports publics de la Riviera. Son but était d'améliorer la desserte de La Tour-de-Peilz. Il était en outre mentionné que la ligne 203 nécessitait une cadence plus élevée et que les horaires étaient parfois difficiles à tenir aux heures de pointe en raison de la densité du trafic. Le projet impliquait aussi une mesure de gestion de la régulation avec priorisation des bus aux feux des carre-

fours critiques sur la Grand-Rue, afin d'optimiser le temps de parcours de la ligne et garantir la fréquence à 20 minutes. Pourtant la situation s'est aujourd'hui aggravée. Ces mesures de gestion ont-elles été déployées ? Dans la négative, est-il prévu de les mettre en place prochainement afin d'optimiser la fluidité des courses de la ligne 203, garantir la cadence et faciliter le travail des chauffeurs ?

Dans le même préavis, nous apprenions que le doublage des courses aux heures de pointe a été proposé. L'idée était d'engager un bus supplémentaire dans le sens inverse de la boucle existante (coût supplémentaire pour la commune devisé à environ 376'000 frs). Cette idée était selon nous dénuée de bon sens au vu de l'étroitesse de l'axe Crausaz-Bulesse via la Doges. Les croisements auraient été cauchemardesques. Aucun changement sur la ligne 203 ne s'est donc réalisé, même s'il est vrai que l'axe Perrausaz est effectivement mieux desservi par d'autres lignes de bus. Au final la route de Blonay et le quartier de la Crausaz n'ont bénéficié d'aucune mesure d'amélioration suite à l'étude de 2016.

Lors de la consultation du projet d'horaire 2018 il y a une année, nous sommes intervenus auprès du canton afin de demander une augmentation de l'offre (horaire cadencé, plus de bus aux heures de pointe et deux courses supplémentaires en soirée). Le canton a confirmé qu'une étude serait lancée par les VMCV en collaboration avec la Municipalité de La Tour-de-Peilz. La Municipalité a-t-elle déjà initié cette étude ? Dans le cas contraire, consentirait-elle à entreprendre les démarches urgentes (délai juin 2018 selon les VMCV) pour le changement d'horaire de décembre 2018 avec pour objectif :

- un horaire cadencé sans interruption du lundi au samedi et dans la mesure du possible en cohésion avec les horaires des écoles de La Tour-de-Peilz ?
- un rajout de 2 courses supplémentaires le soir avec une fin de service à 20h20 (comme le font les autres lignes des VMCV p.ex. hauts de Montreux) ?

Nous espérons vivement que la Municipalité prenne rapidement contact avec les VMCV afin d'adapter l'offre de la ligne 203, même partiellement. Pour des questions de délai, nous formulerons de notre côté une nouvelle intervention auprès du canton en prenant position sur le projet du nouvel horaire lors de la période de consultation usuelle (28 mai – 17 juin).

S'agissant du doublage de la ligne avec un deuxième bus aux heures de pointe tel qu'exprimé dans l'étude du préavis n° 3/2016, il reste nécessaire à notre sens car les solutions retenues n'ont pas permis d'améliorer la desserte des hauts de la commune. Comme mentionné précédemment, le canton a ici aussi confirmé qu'une étude sera lancée avec la Municipalité. Les délais étant sans doute trop courts pour une mise en œuvre cette année, compte tenu de l'impact budgétaire significatif, nous suggérons de garder cela sous le coude pour une adaptation ultérieure, au plus tôt pour 2019. Comment la Municipalité se positionne-t-elle aujourd'hui sur le fait d'augmenter la cadence aux heures de pointe ?

Une réponse écrite de la part de la Municipalité est souhaitée.

Je vous remercie de votre attention. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

## 6.2. Interpellation de Mme E. Leimgruber (Les Verts) intitulée « Les bancs autour du jeu d'eau à la Place des Anciens Fossés »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« L'été passé, j'ai accompagné plusieurs fois mon petit-fils sur la Place des Anciens Fossés où il a pu faire le fou, deux heures durant, dans les jeux d'eau pendant les beaux jours. C'était pur bonheur.

Mais un bonheur gâché pour moi par l'inconfort des bancs mis à disposition des accompagnants des enfants. En effet, nulle part où laisser mon pauvre vieux dos se reposer.

Ce printemps, ayant constaté le peu de possibilités de s'asseoir en été à l'ombre, la commune a ajouté aux 4 bancs-socles en béton le long du mur de l'église 5 nouveaux socles identiques. Pleine de bonne volonté pour accepter cette solution, j'ai fait des essais, mais impossible de m'appuyer autrement qu'en me basculant en arrière, le dos dans le vide, et d'appuyer la nuque contre les rugosités du mur de l'église.

J'ai alors réfléchi à la solution qui ferait de cet emplacement un lieu idéal où tout le monde se sente bien. Ayant testé, du côté sud sur la Place du Temple, les trois magnifiques bancs en bois de 3 mètres de long chacun, j'ai constaté qu'ils sont vraiment idéalement confortables.

Je propose donc de remplacer les 9 socles en béton par 4 bancs en bois du même modèle que ceux sur la Place du Temple. J'ai pris les mesures, cela irait parfaitement.

De plus, sur les blocs d'un mètre de large, maximum deux personnes peuvent y prendre place. Sur les bancs en bois par contre, on peut installer entre 7 et 8 personnes et on passerait ainsi de 18 places inconfortables à au moins 28 voire 32 places très confortables.

Je précise que même si on poussait ces socles de 50 cm de profond contre le mur (il y a un espace de 20 cm pour permettre de nettoyer derrière ou de ramasser ce qui tombe), cela ne résoudrait pas le problème car des personnes petites comme moi n'auraient tout de même aucun appui pour le dos et ce n'est que la tête qui pourrait s'appuyer contre le crépi de l'église, qui, je le répète, est très rugueux.

Bien sûr, le muret en béton côté nord des jeux d'eau offre une grande quantité de places assises, sans dossier je précise, mais a cependant l'inconvénient majeur d'être tout l'après-midi en plein soleil et donc inutilisable pendant plus que quelques minutes pendant les jours de chaleur, justement les jours où les jeux d'eau font le bonheur des petits.

En résumé : je demande à la Municipalité est-ce qu'elle est prête à envisager de remplacer les 9 socles en béton le long du Temple devant le jeu d'eau par 4 bancs en bois identiques à ceux côté Place du Temple ?

Je vous remercie de votre attention. »

Mme E. Leimgruber précise qu'elle souhaite, si possible, une réponse écrite.

M. le Syndic indique que la Municipalité examine toujours en détail comment le citoyen s'approprie les places publiques. Il est vrai que quatre bancs, ce n'était manifestement pas suffisant. Six bancs supplémentaires - cinq le long de la façade principale du Temple et un le long du couvert - ont donc été prévus. La question principale est de savoir comment arriver à ce que ce soit convivial, tout en ayant un caractère privé. Sur la place du Temple, côté sud de l'église, les trois bancs permettent à trois personnes qui ne se connaissent pas de s'asseoir chacune sur un banc. Le seul banc de la commune qui offre la possibilité à beaucoup de gens de s'asseoir au même endroit, c'est le banc des menteurs, qui se trouve au Port. Comment concilier caractère privé et convivialité ? Des bancs courts, mais en nombre suffisant, permettent d'allier les deux. Penser que six personnes seront intéressées à s'asseoir toutes sur un long banc est une erreur. Il y a lieu également de tenir compte du caractère architectural. Contrairement à la place du Temple, où il n'y a pas de caractère architectural en ce qui concerne les bancs, les choses sont bien définies sur la place des Anciens-Fossés. La Municipalité souhaite clai-

rement conserver ce caractère architectural, le caractère privé mais aussi la convivialité. Ce que propose l'interpellatrice est donc une fausse bonne idée et la Municipalité n'entre pas en matière sur la proposition de remplacer les socles existants par des bancs tels qu'on en trouve sur la place du Temple.

Mme E. Leimgruber ne se déclare pas satisfaite de cette réponse.

M. le Président remarque qu'il aurait été possible de présenter une résolution pour un vote de principe du Conseil communal, mais ajoute qu'il n'est pas idéal d'en bricoler une au pied levé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

### 6.3. Interpellation de Mme A.-M. Arnaud (LTDPL & PBD) intitulée « Rénovation du château – Pour qui ? »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« La Municipalité s'engage à rénover le château pour 10 Mios de Francs. A ce titre, les conseillers communaux doivent se préparer à voter une telle dépense.

Les buts de cette restauration ne sont pas clairs. L'affectation de l'ensemble du rez-de-chaussée semble flottante, ambiguë même, puisqu'il est réservé à des salles de lecture. On aimerait sur ce point des précisions de la part de la Municipalité.

Ces locaux sont-ils destinés au Musée du Jeu ? Il nous est dit que le Musée n'est pas à considérer dans cette rénovation. Pourquoi ?

La fréquentation du Musée est passée depuis 2006 de plus de 20'000 entrées à moins de 15'000, soit 14'724 en 2015 et 14'671 en 2016. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur la fréquentation de 2017 ?

Pour les aménagements du Musée du Jeu, la Fondation va chercher des sponsors pour plus de 2 Mios de francs. A-t-elle déjà engagé un scénographe qui devrait être en lien avec les architectes concernés par la rénovation du château ?

En ce qui concerne le restaurant un choix se fait précisément dans le Donjon. Quoique l'on apprenne par les fouilles archéologiques en cours, cet emplacement n'est pas favorable. En effet, percer de larges ouvertures dans le mur d'un donjon médiéval, même si les services des Monuments Historiques y consentent, est un contre-sens absolu au point de vue du type de construction et au point de vue historique.

Quel est le public cible de ce restaurant ? Quel est le calendrier de fonctionnement prévu ? Quelle est la proportion des investissements à charge des exploitants et quel type de contrat leur sera-t-il proposé ?

En ce qui concerne notre château, une structure plus légère telle qu'une cafeteria, avec terrasse accessible depuis le lac, serait un formidable produit d'appel pour le Musée du Jeu.

Le jardin du 18ème siècle proposé dans le concours est une aberration ; il empêchera toute activité devant le château. Ce projet interdira toute terrasse et toute activité qui pourrait animer le musée du Jeu.

Après avoir été reçue par M. Yves Roulet, j'ai signalé que la salle de jeu, très attractive et mise à disposition des enfants jusqu'à ce jour, avait disparu du projet du concours. Pourquoi ?

J'ai également suggéré la réalisation d'un espace « Gustave Courbet » dans le donjon Ouest dont la configuration particulière, 17 m<sup>2</sup>, surface ronde, pourrait être affectée à une activité autre que le Musée du Jeu. En effet, nous pourrions utiliser cet endroit pour faire découvrir un peintre connu dans le monde entier et qui a résidé durant 5 ans, jusqu'à la fin de sa vie en 1877, à la Maison Bon Port à La Tour-de-Peilz. Notre Commune dispose d'une toile, visible à la Maison Hugonin, et de 2 objets soit un buste en plâtre, Helvétia, et d'un médaillon représentant Gambetta. Des photos et des extraits des conseils communaux de l'époque seraient à mettre en valeur. Une littérature pourrait également être mise à disposition des visiteurs du château qui découvrirait enfin Gustave Courbet. Nous pourrions obtenir l'aide de l'Institut Courbet à Ornans pour présenter quelques documents.

Je ne suis probablement pas la seule à réagir à cette rénovation pour laquelle nous devrions être mieux informés, tant sur le devenir du Musée du Jeu, que sur celui du restaurant.

Je remercie la Municipalité de répondre à ces questionnements.

Merci de votre attention. »

M. O. Martin, municipal, indique que la Municipalité répondra par écrit à cette interpellation. Il rappelle toutefois que le Conseil vient de voter un crédit d'étude. Il faut laisser l'étude se faire plutôt que de revenir à chaque séance avec des questions de détails telles que celles qui viennent d'être soulevées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

## **7. Réponses aux interpellations**

### **7.1. Réponse municipale N° 4/2018 - Interpellation de M. Ludovic Gonin et consorts (UDC) « La piscine de notre commune n'est pas un aquarium »**

M. L. Gonin ne pouvant être présent ce soir, il communique toutefois que les réponses de la Municipalité à son interpellation lui conviennent, qu'il les accepte et en remercie leurs auteurs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

### **7.2. Réponse municipale N° 5/2018 - Interpellation de M. Ludovic Gonin et consorts (UDC) « Place des Terreaux, un endroit convivial pour enfants et chiens »**

M. L. Gonin ne pouvant être présent ce soir, il communique toutefois que les réponses de la Municipalité à son interpellation lui conviennent, qu'il les accepte et en remercie leurs auteurs.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

### **7.3. Réponse municipale N° 7/2018 - Interpellation de M. Christian Anglada (Les Verts) « Pour que la volonté des Boéland-es soit entendue en matière de sortie du nucléaire »**

M. Ch. Anglada regrette en préambule de ne pas avoir pu avertir suffisamment tôt la Municipalité du dépôt de cette interpellation. Il comprend que cet élément puisse agacer, mais cela ne saurait justifier la réponse assez laconique de la Municipalité. En effet, d'une part les communes pouvaient répondre à cette consultation, d'autre part la Constitution cantonale prévoit clairement que l'Etat et les communes collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire. Le choix de ne pas répondre constitue donc bien un fait de l'administration de notre commune. Il pense qu'au-delà des clivages

partisans, chacune et chacun au sein de cette assemblée est intimement convaincu que tout doit être fait pour que les énergies non durables et les risques qui y sont associés soient réduits au cours des prochaines années. Il regrette donc que la Municipalité n'ait pas transmis une réponse argumentée à son interpellation et souhaiterait que cela soit le cas.

M. le Syndic rappelle que nous sommes face à une ordonnance. Les communes suisses, puisque c'est au niveau fédéral que cela se passe, ont un organisme faîtier qui est chargé de répondre à ce genre de consultation. Il y a des milliers de communes en Suisse ; elles ne vont pas dépenser de l'argent pour faire chacune une réponse individuelle alors qu'il y a un organisme faîtier qui s'en occupe. D'autre part, le règlement communal de la Municipalité prévoit qu'il doit y avoir unanimité. Ce n'est pas le cas ici, non pas pour des questions de principes pour ou contre le nucléaire, mais sur le fait de ne pas répondre parce qu'il y a un organisme faîtier qui le fait au niveau fédéral.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

## 8. Préavis

### 8.1. Préavis municipal N° 5/2018 - Gestion et comptes 2017 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

### 8.2. Préavis municipal N° 6/2018 - Gestion et comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL)

Mme G. Pasche revient sur la suite du projet d'agglomération, qui lui paraît pour l'instant être très centré sur le « tout à la voiture ». On s'occupe beaucoup de stationnement. Elle regrette qu'il n'y ait pas de projets forts concernant la mobilité douce. Avec le gymnase de Burier qui va s'agrandir, avec le nombre de jeunes qui circulent dans notre commune, il semble que cette dimension devrait davantage être prise en compte. Elle avoue ne pas avoir consulté le rapport du SAI, mais aimerait savoir s'il y a un projet d'étude sur la mobilité douce dans nos communes.

M. le Syndic se dit étonné de cette question. Il lui semblait que la Municipalité avait informé le Conseil, par le biais d'une communication, du fait que les communes de Blonay, St-Légier et La Tour-de-Peilz se sont mises d'accord pour faire, dans le cadre de la CORAT, une étude sur la mobilité douce. Une étude est en cours au niveau du district en ce qui concerne les parkings, toujours dans le cadre de la CORAT. Vevey l'a fait de son côté. Si la Municipalité n'a pas encore mis en place la réponse à l'interpellation déposée à l'époque par les Verts, c'est parce qu'elle ne souhaitait pas faire une étude en solo. Parce que si les interfaces entre communes sont purement politiques, elles ne sont pas géographiques pour ce qui concerne les vélos. Les choses sont donc en cours.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL).

### 8.3. Préavis municipal N° 7/2018 - Gestion et comptes 2017 de la Commune de La Tour-de-Peilz

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

### 8.4. Préavis municipal N° 8/2018 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

8.5. Préavis municipal N° 9/2018 - Demande de crédit de Fr. 49'000.-- pour l'aménagement d'une installation de fitness urbain au jardin Roussy et réponse au postulat de M. Philippe Neyroud (PS) intitulé « Pour l'installation de mobilier de fitness urbain dans l'espace public boéland »

Mme A.-M. Arnaud remarque que les grandes villes comme Genève ou Lausanne développent du matériel urbain dans leurs parcs, ce qui peut se comprendre par rapport à la population et aux grands parcs qu'elles ont à disposition. Vevey est plus prudente et met du matériel de fitness urbain à l'essai durant 2 mois, jusqu'au 31 mai. A La Tour-de-Peilz, des installations sont prévues au bas de la place de jeux des enfants au jardin Roussy. Il serait à son avis judicieux d'attendre que soit soumise au Conseil la transformation de la place de jeux, qui a besoin d'être rafraîchie, sécurisée ou entièrement refaite. Ceci d'autant plus qu'il est précisé dans le préavis (page 2, paragraphe 4) que « l'espace suggéré respecte la géométrie du parc et tient compte de la réfection de la place de jeux et d'autres aménagements complémentaires à venir en lien avec ce projet ». Elle souhaite que la commission demande des précisions à la Municipalité au sujet des futurs aménagements complémentaires à venir et des montants envisagés. Le préavis propose un achat de matériel (fr. 34'000.--), des frais de livraison (fr. 3'500.--) et fr. 2'887.-- de TVA, soit au total fr. 40'387.-- pour une entreprise dont nous ne connaissons pas l'identité. Il manque dans ce projet des photos des éléments annoncés. La réalisation, aux frais de la commune (fr. 8'000.--), d'un socle en béton et un aménagement paysager (fr. 500.--), soit fr. 8'500.-- sont offerts à l'entreprise concernée pour installer ce matériel. De plus, il faut compter fr. 4'000.-- par année pour l'entretien des installations. Est-ce raisonnable pour quelques éléments à fr. 34'000.-- ? Le bord du lac, réservé à la détente, aux jeux des petits et grands, répond déjà à beaucoup d'activités. Si ce sport devient indispensable, la commission ne pourrait-elle pas envisager cette installation dans le Verger, sur la place des Anciens-Fossés ou aux Terreaux, dont la moitié de la surface est réservée aux sports canins ? Merci à la commission de bien vouloir répondre à ces questions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC + Indépendants	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Nathalie Dubuis - Anthony Abbott
	SOCIALISTE	Julien Costanzo - Philippe Neyroud
	UDC	Eric Mamin
	VERTS	Geneviève Pasche

8.6. Préavis municipal N° 10/2018 - Révision du Règlement du Conseil d'établissement scolaire de La Tour-de-Peilz

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LIBERAL-RADICAL	Cédric Urech
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Antoinette De Gautard-Rayroud
	SOCIALISTE	Gilbert Vernez - Nicolas Bastard
	UDC	Guillaume Jung
	VERTS	Elisabeth Leimgruber
	PDC + Indépendants	Christian Grobéty

## 9. Rapport

9.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 3/2018 - Révision des statuts de l'Association régionale d'action sociale Riviera

Rapport lu par M. Kurt Egli

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 3/2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

1. d'adopter la modification des statuts de l'ARAS Riviera, tels que proposés ;
2. de fixer l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de l'ARAS Riviera après leur approbation par le Conseil d'Etat.

#### 10. Communications municipales

- 10.1. Communication municipale N° 11/2018 - Réponse à la question de M. Jean-Yves Schmidhauser (PS) « Suivi de son postulat Fiat Lux »
- 10.2. Communication municipale N° 12/2018 - Réponse à la question de M. Aloïs Raemy (PDC+I) concernant le risque de présence de radon dans les écoles de La Tour-de-Peilz
- 10.3. Communication municipale N° 13/2018 - Réponse à la question de Mme Marianne Adank (PLR) concernant la présence de substances toxiques sur les terrains de football synthétiques
- 10.4. Communication municipale N° 14/2018 - Réponse à la question de Mme Christiane Rithener (PS) concernant une éventuelle fermeture des guichets de poste à La Tour-de-Peilz

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

#### 11. Propositions individuelles et divers

M. G. Helbling revient sur la protection des arbres majeurs mise en place au jardin Roussy. Si l'on peut féliciter la Municipalité pour l'ampleur des mesures qu'elle a prises, il a pu constater dimanche dernier, devant la petite barrière érigée sur le pourtour des deux zones de protection, et donc aux abords immédiats des surfaces racinaires concernées, la présence de plusieurs braseros à même le sol, avec des flammes vives. Considérant que durant les périodes chaudes les écorces mises généreusement en place sécheront, quels sont les risques d'incendie évalués par la Municipalité ?

M. A. Raemy se déclare doublement satisfait, d'une part par la rapidité de la Municipalité à répondre à sa question posée lors de la dernière séance concernant le radon, d'autre part parce que les résultats montrent qu'en principe nous n'avons pas besoin de faire contrôler nos appartements et nos maisons à La Tour-de-Peilz.

M. J.-Y. Schmidhauser ne se dit pour sa part pas satisfait de la communication municipale N° 11/2018, non pas qu'elle ne soit pas correcte, mais parce qu'elle est extrêmement décevante. Dans le cadre du rapport qui avait été fait sur le postulat « Fiat Lux », il avait été démontré, chiffres à l'appui, qu'un changement rapide des luminaires était non seulement une bonne chose du point de vue écologique, mais qu'en plus cela permettrait à la commune de faire de substantielles économies financières. Or, quand on lit la communication municipale, on constate que, loin de mettre en place une politique proactive en la matière, les choses vont continuer comme avant. C'est bien dommage, parce que l'écologie n'y trouve pas son compte et les finances de la commune non plus. Il se dit donc satisfait de la précision de la réponse, pas de son contenu.

M. le Président rappelle le rendez-vous fixé ce samedi 5 mai pour la sortie du Conseil communal. Merci à toutes celles et ceux qui se sont inscrits. Il en profite pour annoncer que cette séance était la dernière de sa présidence, puisqu'il sera absent le 27 juin. Il a eu beaucoup de plaisir à accomplir cette tâche durant une année. Toutes les subtilités du règlement ont semble-t-il été testées en six séances seulement, de la résolution sur un sujet dont la compétence du Conseil était litigieuse à la procédure de remplacement d'un membre non démissionnaire de l'ASR, en passant par la récusation et le secret de fonction. Mais globalement, tout s'est heureusement bien déroulé et il en remercie les conseillères et conseillers. Il tient à remercier ses deux vice-présidents, en particulier Mme S. Glardon, qui le remplacera lors de la prochaine séance et qui lui succédera, M. P.-A. Dupertuis, secrétaire municipal, pour sa disponibilité, Mme M. Heller, huissière, Mme C. Dind, secrétaire, qui soutient beaucoup le Président non seulement pendant les séances mais aussi pendant la phase de préparation. Il remercie aussi M. R. Cachulo, qui fait énormément pour le Conseil, si l'on pense aussi aux dépouillements, et toutes les autres personnes de l'administration, la Municipalité, le Bureau et le Conseil communal. (*Applaudissements nourris du Conseil*)

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h05.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

Y. Ziehli

C. Dind